
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 15 février 2021

LA COMMUNE D'YZERON NON RECONNUE EN ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE

L'arrêté interministériel du 10 février 2021 **ne reconnaissant pas** l'état de catastrophe naturelle pour le séisme du 21 décembre 2020 survenu sur le territoire de la commune d'Yzeron est paru au Journal officiel du 13 février 2021.

Cabinet du préfet – Service de la communication interministérielle

Préfecture du Rhône – 69419 Lyon cedex 03
Standard : 04.72.61.61.61 – <http://www.rhone.gouv.fr>

